

## DÉLIBÉRATION N°DL20260046 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PLANS D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE (EPURES) - REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT**

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

Depuis sa fondation, en concertation avec plusieurs maires de la circonscription, la commune de Saint-Chamond est adhérente à l'association pour l'Etude des Plans d'Urbanisme de la Région Stéphanoise (EPURES).

Outil partenarial, EPURES a pour mission d'accompagner les collectivités et acteurs du territoire, dans la définition des politiques d'aménagement et de développement et dans l'élaboration des documents d'urbanisme et projets territoriaux.

Les statuts de l'association prévoient que les communes membres de Saint-Etienne Métropole sont membres de droits de l'association et sont représentées par leur Maire ou leur représentant élu.

Les statuts prévoient par ailleurs que chaque membre peut désigner un ou plusieurs suppléants dans la limite du nombre de représentant dont il dispose, en l'occurrence un pour la commune de Saint-Chamond.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, le mandat du représentant de la commune au sein de cette association a pris fin.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

11 abstentions

M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;  
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;  
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ;  
Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### **DÉCIDE :**

- **de procéder** à la désignation du représentant de la commune ainsi que de son suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

Titulaire :M. GRECO Gilles

Suppléant : M.DUGUA Axel

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*